

Mars 20 23

Photomontage réalisé à l'aide de modèles d'éoliennes et d'une prise de vue située rue du Bosc Renard - Heudicourt



Projet Éolien du Plateau du Vexin

Après les dernières permanences de consultation du public réalisées en septembre 2022, le scénario définitif a été défini. Le projet compte six éoliennes de 180 m de haut et d'une puissance comprise entre 4 et 6 MW chacune, soit une puissance totale maximale de 36 MW.

Le parc éolien projeté, comportera également deux postes de livraison et permettra de subvenir au besoin en électricité d'environ 32 000 foyers, soit plus que l'ensemble de la population de la communauté de communes du Vexin Normand.

UN PROJET PARTICIPATIF:

Suite aux derniers échanges avec les communes, le projet éolien du Plateau du Vexin s'ouvre à l'investissement financier des riverains pour faire profiter des retombées économiques localement.



Maël Meralli SEPALE Directeur associé SEPALE 06.80.07.39.69 m.meralli@sepale.com

Rendez-vous

17 ET 18 MARS

Pour parler du projet et de l'investissement participatif. (Plus d'informations

en dernière page.)

Dépôt du dossier

3ème Trimestre 2023

Recevabilité

Avis de la MRAe

du dossier

4ème Trimestre 2023

Enquête publique

> 1er trimestre 2024

CDNPS

Décision préfectorale

2 2ème Trimestre 2024 **3** 3ème Trimestre 2024 **3**

2025

Demande de raccordement Chantier

Simulations visuelles du parc éolien

La présente double page expose plusieurs simulations visuelles du parc*. Elles permettent de présenter où se trouvent les éoliennes de ce nouveau parc d'après des points de vue du quotidien.

*Les photomontages sont disponibles en grand format en mairie.

Plan d'implantation

Photomontage N°1

Cette prise de vue se situe derrière l'église de Sancourt. Cette simulation visuelle présente une vue ouverte sur le projet. Les 6 éoliennes sont visibles et forment une ligne homogène et régulière.



Photomontage N°2

Cette vue se trouve dans la vallée de la Levrière au niveau de l'entrée du Château de Mainneville. Aucune éolienne n'est visible, l'encaissement de la vallée limite les vues potentielles.



Photomontage N°3

Ce point de vue se trouve sur la place du Plahys, au niveau de l'école de Mainneville. Les 6 éoliennes sont visibles et forment une ligne homogène et régulière. Les arbres viennent en masquer deux partiellement.

Avant les mesures paysagères

LES MESURES PAYSAGÈRES*

Dans le cadre de la concertation, il a été abordé de nombreuses fois la question paysagère. SEPALE, afin d'insérer au mieux le projet dans son environnement, a prévu des plantations à différents endroits. SEPALE organisera une bourse aux plants d'arbres qui permettra aux habitants d'obtenir gracieusement des arbres et arbustes à planter dans leur jardin. De plus, SEPALE envisage de planter des haies ou des arbres en sortie de bourg afin de réduire les incidences.

*Ces mesures sont soumises à l'accord des propriétaires fonciers. Les démarches sont en cours pour obtenir les différents accords

Mesure paysagère envisagée depuis l'entrée Est de Mainneville, en direction du Timbre.

Une plantation de haies le long de la route permettra de créer un masque végétal tout en créant un habitat diversifié pour la petite faune. Ces mesures de plantation ont vocation à être étendue (plus d'information dans l'encadré ci-contre.)



Les retombées locales du projet

Environ

de fiscalité

60 000 € par an

pour les communes

de **MAINNEVILLE**

et **SANCOURT**



150 000 € par an de fiscalité

Environ

pour la communauté

du **VEXIN NORMAND**

de communes



Environ

16 000 € par an

pour la commune de MAINNEVILLE* pour l'utilisation des chemins communaux.

*la commune de Sancourt a refusé l'utilisation de ses chemins communaux par le parc éolien.

Accompagnement

Proposition de 100 000 € par commune pour porter un projet communal.

Il est également prévu de :

- > Proposer aux habitants un audit énergétique de leur maison.
- > Revendre l'électricité moins cher aux habitants de Mainneville et Sancourt.

Investissement participatif

Offre de prise de participation dans la société de projet:

*Investir présente un risque de perte en capital et de liquidité. N'investissez que l'argent dont vous n'avez pas besoin immédiatement et diversifiez votre épargne.



5% par commune;

5% pour les habitants des communes de Mainneville et Sancourt

Le principe est simple:

Courant 2023, les habitants sont invités à investir*, s'ils le souhaitent, dans la société du Parc Éolien du Plateau du Vexin. Ils achètent des parts de la société.

Le montant des parts est faible car, à ce stade, le risque que le projet n'aboutisse pas existe, et la valeur de la société est peu élevée.









Chantal achète une part : elle donne 27 €

Lorsque le projet est autorisé et purgé de tout recours, la valeur de la part de Chantal augmente car le risque que le projet n'aboutisse pas diminue.

Au moment de la construction, Chantal vend sa part.

Sa part est rachetée 67,50 €. Elle réalise un gain de 40,50 €.

Son investissement est multiplié par 2,5.

Une réunion d'information est organisée :

le **17 MARS** de 14h à 20h à la Mairie de Mainneville le **18 MARS** de 9h à 13h à la Mairie de Sancourt

Pour en savoir plus sur le projet et sur l'énergie éolienne en général:

sepale.com

https://projeteolien-plateauduvexin.fr/

https://www.ecologie.gouv.fr/y-voir-plus-clair-vraifaux-sur-leolien-terrestre



